



The Honourable / L'honorable Jody Wilson-Raybould, P.C., Q.C., M.P. / c.p., c.r., députée  
Ottawa, Canada K1A 0H8

AOUT 29 2017  
AUG 29 2017



Maître Paul-Matthieu Grondin  
Bâtonnier du Québec  
Barreau du Québec  
445, boulevard Saint-Laurent  
Montréal (Québec) H2Y 3T8

Monsieur le Bâtonnier,

J'ai bien reçu la correspondance de votre prédécesseure, M<sup>e</sup> Claudia P. Prémont, concernant le projet de loi C-16, la *Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel*. Je regrette de n'avoir pu vous répondre plus tôt.

Tout d'abord, j'aimerais exprimer ma reconnaissance au Barreau du Québec pour son appui à ce projet de loi.

Notre gouvernement reconnaît que, vulnérables à la discrimination, au harcèlement et à la violence, les personnes trans et les individus de genres divers méritent la protection de la société. Comme vous le savez, le 17 mai 2016, j'ai eu l'honneur de déposer à la Chambre des communes le projet de loi C-16, qui a reçu la sanction royale et est entré en vigueur le 19 juin 2017. La Loi reconnaît à ces personnes vulnérables leur droit à l'égalité de traitement, les protège contre la discrimination, la propagande haineuse et les crimes haineux et fait en sorte qu'elles puissent vivre selon leur identité de genre.

Je prends note de la suggestion de M<sup>e</sup> Prémont concernant l'adoption de certaines mesures d'éducation et de sensibilisation. Permettez-moi de vous assurer que les employeurs, les fournisseurs de services et d'autres intervenants seront informés en toute clarté de leur obligation de respecter les droits définis par cette loi. Par conséquent, il incombera à ces acteurs de veiller à ce que leurs pratiques respectent les droits en question. Par exemple, le ministère de la Justice du Canada a mis sur pied un système de formation continue pour tous ses employés. Puisque ces modifications ont reçu la sanction royale, le Ministère peut désormais élaborer des programmes de formation à l'intention de son personnel et les incorporer à ceux déjà offerts.

De plus, à l'instar de la Commission ontarienne des droits de la personne, qui, en 2014, a élaboré une politique de prévention de la discrimination après l'adoption d'une loi similaire en Ontario, la Commission canadienne des droits de la personne, qui a pour mandat d'élaborer et d'exécuter des programmes de sensibilisation publique, pourrait fournir de la formation et des conseils sur les répercussions des modifications contenues dans cette mesure législative.

Par ailleurs, en ce qui a trait aux commentaires de M<sup>e</sup> Prémont au sujet du manuel de déclaration du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, cet ouvrage est du ressort exclusif de Statistique Canada. Ainsi, le Ministère n'est pas en mesure d'en faire une révision. Toutefois, je vous encourage à communiquer directement avec Statistique Canada afin de lui faire part de vos suggestions à ce sujet. Vous pourrez joindre cet organisme à l'adresse suivante : 150, promenade Tunney's Pasture, Ottawa (Ontario) K1A 0T6. Enfin, comme Statistique Canada relève de mon collègue, l'honorable Navdeep Singh Bains, ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, je me suis permis de lui faire parvenir une copie de votre correspondance, et ce, pour information et considération.

Je vous remercie encore une fois d'avoir pris le temps de m'écrire et vous prie d'agréer, Monsieur le Bâtonnier, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Jody Wilson-Raybould, c.p., c.r., député  
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

c.c. : L'honorable Navdeep Singh Bains, c.p., député  
Ministre de l'Innovation, des Sciences et  
du Développement économique